

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS DE CANCERS - (N° 625)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Biteau, Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'élargir le nombre de départements faisant l'objet de l'expérimentation afin que celle-ci soit la plus représentative possible des difficultés éventuelles.

Il existe de grandes disparités concernant le traitement des demandes de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé d'un département à l'autre, notamment en raison des disparités organisationnelles et aussi en raison du nombre très variables d'allocataires.

Le but de cet élargissement à vingt départements soit vingt pour cent du territoire est d'établir un constat plus concret de la situation et donc d'envisager la généralisation de ce dispositif.

Cette proposition a été travaillée avec les associations Eva pour la vie et Grandir Sans Cancer.